
Norme internationale 3063

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle d'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lamarck) J. D. Hooker et Thomson]

Oil of ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lamarck) J. D. Hooker and Thomson]

Première édition — 1983-11-01

Free STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3063:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fb97407-ab0a-4e90-aac2-6b435c8fe552/iso-3063-1983)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fb97407-ab0a-4e90-aac2-6b435c8fe552/iso-3063-1983>

CDU 665.525.43

Réf. n° : ISO 3063-1983 (F)

Descripteurs : huile essentielle, spécification de matière.

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3063 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en août 1982.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'
Australie
Autriche
Brésil
Canada

Chine
Égypte, Rép. arabe d'
France
Inde
Iraq

[ISO 3063:1983](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fb97407-ab0a-4e90-aac2-6b435c1e5210-iso-3063-1983)

Pays-Bas
Thaïlande
URSS

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Huile essentielle d'ylang-ylang [*Cananga odorata* (Lamarck) J. D. Hooker et Thomson]

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'ylang-ylang de Madagascar et des Comores, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester.*

ISO 1242, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'acide.*

2 Références

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO 279, *Huiles essentielles — Détermination de la densité relative à 20 °C (Méthode de référence).*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

3 Définition

huile essentielle d'ylang-ylang : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau des fleurs fraîches de *Cananga odorata* (Lamarck) J. D. Hooker et Thomson.

Ce produit volatil n'est généralement pas recueilli sous la forme d'huile essentielle entière, mais en quatre fractions successives au cours de sa distillation. Ce sont ces quatre fractions, appelées respectivement «extra», «première», «deuxième» et «troisième», qui sont habituellement trouvées dans le commerce.¹⁾

1) Cette huile essentielle est obtenue de la même plante que l'huile essentielle de cananga. Cependant, cette dernière est obtenue par distillation sans fraction et uniquement en Indonésie.

4 Spécifications

Spécification			Fraction	Extra	Première	Deuxième	Troisième
Aspect				Liquide			
Couleur				Jaune pâle à jaune foncé			
Odeur				Caractéristique, fleurie et jasminée			
Densité relative à 20/20 °C	Madagascar	min. max.		0,950 0,965	0,933 0,945	0,923 0,929	0,906 0,921
	Comores	min. max.		0,956 0,976	0,940 0,950	0,926 0,936	0,906 0,921
Indice de réfraction à 20 °C	Madagascar	min. max.		1,501 0 1,509 0	1,500 0 1,510 0	1,505 0 1,511 0	1,506 0 1,513 0
	Comores	min. max.		1,498 0 1,506 0	1,500 0 1,509 0	1,505 0 1,510 0	1,507 0 1,511 0
Pouvoir rotatoire à 20 °C	Madagascar			Compris entre - 45° et - 36°	Compris entre - 44° et - 28°	Compris entre - 55° et - 40°	Compris entre - 63° et - 49°
	Comores			Compris entre - 40° et - 25°	Compris entre - 46° et - 38°	Compris entre - 55° et - 42°	Compris entre - 63° et - 49°
Indice d'acide	Madagascar Comores			Inférieur à 3			
Indice d'ester	Madagascar	min. max.		125 160	90 120	65 80	38 58
	Comores	min. max.		145 185	110 140	75 100	45 70

5 Échantillonnage

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 20 ml

6 Méthodes d'essai

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir ISO 592.

ISO 3063-1983

6.4 Indice d'acide

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fb97407-ab0a-4e90-aac2-6b435c8fe552/iso-3063-1983>

Voir ISO 1242.

Cette détermination doit être effectuée pour les fractions «extra» et «première» d'huile essentielle en présence de rouge de phénol en raison de la présence de quantités notables de phénols.

6.5 Indice d'ester

Voir ISO 709.

Durée de la saponification : 1 h

7 Emballage, étiquetage et marquage

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.